

Conseil municipal : les marchés publics dans le collimateur

En ouverture de la deuxième partie du conseil municipal de lundi dernier (lire notre édition d'hier), il était question de donner au maire autorisation de signature pour un marché public concernant des travaux au chemin de Raphaële. Antoine Di Ciaccio, élu d'opposition, s'est étonné de cette délibération: "Cela fait 7 ou 8 marchés comme celui-là que la commune a passé depuis le début du mandat et c'est la première fois que nous délibérons", a-t-il souligné. *N'est-ce pas parce qu'en 2014, la délégation de signature au maire pour les marchés publics n'avait pas été votée? Si c'est le cas, cela veut dire que tous les marchés signés par le maire jusqu'à présent l'ont été de façon complètement illégale*".

L'élu est ensuite venu sur le contenu dudit marché, soulignant que la société choisie pour les travaux, Eiffage,



Des débats ont eu lieu concernant la régularité des procédures de marchés publics dans la commune.

/ PHOTO FR.G.

"n'avait pas répondu au cahier des charges" et ainsi "aurait dû d'emblée être écartée": "Nous estimons qu'il y a eu rupture de l'égalité entre les candidats, a-t-il ajouté. D'autres offres, qui étaient parfaitement régulières,

auraient pu être retenues".

Irrégularités

Le maire, Bernard Destrost, s'il n'a pas répondu à la première partie de la remarque de M. Di Ciaccio, a contre-attaqué

sur le mode de gestion de la précédente équipe municipale: "On peut se demander pourquoi vous n'avez pas été aussi pointilleux en 2010...", a-t-il lancé, faisant référence aux irrégularités qui auraient été relevées par la Chambre régionale des comptes qui se penche actuellement sur la gestion communale pendant cette période.

"Vous avez fait une note à la Préfecture, a ajouté Gérard Rossi, adjoint délégué aux marchés publics, c'est à elle de décider de la légalité".

"Chaque fois qu'il y a des marchés, il se passe des choses bizarres, a surenchéri Antoine Di Ciaccio. *Nous ne sommes pas contre le fait de refaire de la voirie, mais nous ne voulons pas tremper dans une procédure qui nous semble irrégulière. Nous ne prendrons pas part au vote*". André Lambert s'est de son côté abstenu.

Frédérique GROS

Les autres délibérations à l'ordre du jour

Les autres délibérations à l'ordre du jour étaient plutôt techniques, mais ont amené différents débats. Concernant la prévention et la sécurité au travail, Philippe Coste, élu d'opposition, a pointé que le CHSCT (Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail) prévu en septembre ne s'était toujours pas réuni. "Nous avons pour objectif qu'il se réunisse en décembre", a répondu Jean-Claude Sabetta.

Une mission de conseil concernant le service entretien était soumise au vote, et M. Coste a souligné que la démarche "rap-

pelle l'audit de la restauration collective", qui a débouché sur une privatisation du service. "Confier l'entretien à une entreprise privée reviendrait à priver d'emploi les plus fragiles d'entre nous, souvent des femmes, peu qualifiées", a-t-il mis en garde. M. Sabetta et le maire ont assuré qu'il n'y avait aucune intention de DSP pour ce service. Les élus de gauche et M. Lambert ont voté contre.

Enfin, la dernière délibération concernant l'ajustement du phasage du contrat de développement et d'aménagement pas-

sé pour 2016-2020 avec le Département. Gérald Fasolino a profité de l'occasion pour relancer la majorité sur la révision du PLU, qui devait être lancée en 2016, et sur le "phasage financier précis du projet d'école".

"Nous avons encore des incertitudes sur ce projet, il y a un concours d'architecte, a répondu l'adjointe aux finances, France Leroy, nous savons que nous allons devoir emprunter mais il est encore difficile de faire une prospective financière". Les six élus d'opposition se sont abstenus.

Fr.G.